

L'importance du projet de vie dans votre demande de PCH

Dans une demande de Prestation de Compensation de Handicap (PCH), le projet de vie constitue un élément fondamental. Le projet de vie ce n'est pas uniquement ce que vous faites maintenant mais aussi, ce que vous aimeriez faire. C'est l'expression libre et complète de vos besoins, de vos souhaits, de vos attentes en relation avec votre situation. Il recouvre tous les aspects de la vie dans la société. Un projet de vie est personnel, unique et évolutif.



Quand : Pour la constitution de votre dossier MDPH, que ce soit pour une 1ère demande ou un renouvellement. Prenez le temps de le formuler !

Pourquoi : c'est sur cet écrit que l'équipe pluridisciplinaire doit évaluer votre demande, en complément d'un RDV à domicile que nous vous conseillons d'avoir, et ainsi compléter votre dossier. Demander que votre projet de vie (vos besoins et demandes) soit présenté aux membres de la CDAPH. Vous pourrez alors vous appuyer dessus pour expliquer votre situation...

Quoi écrire : Qui mieux que vous ou votre entourage proche, peut savoir ce qui se passe dans votre quotidien, ce que vous ne pouvez plus faire (marcher, préparer votre repas, vous tourner dans votre lit...), ce qui vous demande plus de temps (manger, écrire...), ce que vous souhaiteriez faire (poursuivre vos études...) et qui nécessite une aide humaine à vos côtés. **Décrivez les conséquences de votre handicap, votre quotidien et en détails !** Il est nécessaire que vous quantifiez vos besoins, de déterminer le temps (de combien d'heures ai-je besoin ?).

Pensez aussi aux situations particulières : une poussée SEP, il vous arrive d'être alité, vous faites des malaises... Dans quel état êtes-vous ? De quoi avez-vous besoin en plus dans ces moments-là ?

Comment : avec vos mots et vos émotions, vous pouvez même illustrer avec des photos !

Nous pouvons vous conseiller et vous accompagner à l'élaboration de votre projet de vie ou en effectuer une relecture, n'hésitez pas à nous contacter ! **Nous mettons à votre disposition [un guide d'auto-évaluation.](#)**



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent.

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : <http://mandapf.blogs.apf.asso.fr>